

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Intercommunale de Sauvegarde Chapelle de Villeneuve en Capcir seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Occitanie-Méditerranée dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Occitanie-Méditerranée
Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France
5, rue des Trésoriers de France
34000 Montpellier
09 63 57 44 06
occitaniemed@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



MAIRIE DE FORMIGUERES

1, place de L'église
66210 Formigueres
04 68 04 41 73
accueil@mairiedeformigueres.fr



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE SAUVEGARDE CHAPELLE DE VILLENEUVE EN CAPCIR

Place de L'église
66210 Formigueres
04 68 04 33 19
chapellevilleneuve@gmail.com

LE PARTENAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

La Fontaine Votive de la Chapelle de Villeneuve

FORMIGUERES



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Notre Dame de Villeneuve est une chapelle du hameau de Villeneuve de Formiguères. Elle a été construite en 1735 et contient un retable du 18ème siècle (classé Monument Historique) et deux Vierges à l'enfant, l'une du 14ème siècle et l'autre du 16ème siècle.

C'est une chapelle votive de style montagnard qui avait pour but de rassembler les populations locales. Profondément attaché à ses valeurs ancestrales et à ses traditions, le Capcir garde un trésor inestimable : le Sanctuaire abrite l'antique Madone de Villeneuve. La légende raconte qu'un jeune pâtre fut attiré par le comportement d'un taureau qui grattait la terre avec insistance. Le jeune homme tenta sans succès d'éloigner l'animal. Il constata que le taureau venait de mettre à jour une statue représentant la vierge Marie avec l'enfant Jésus dans ses bras. C'est à cet endroit qu'on édifia un oratoire. Quelques siècles plus tard une autre légende raconte l'action d'un prêtre « injustement » emprisonné pour un crime « non commis ».

Ce dernier fit vœu que soit construite une chapelle à l'emplacement de l'oratoire si son innocence était reconnue. Sous le maître-autel de la chapelle coule une source qui guérirait des maux de tête et des yeux. Dédiée à la Vierge Marie, ancrée dans la mémoire collective des Capcinois, elle a joué et joue encore un rôle important sur le plateau du Capcir, notamment dans l'organisation des processions rythmant le calendrier liturgique (lundis de Pâques et Pentecôte, Assomption) ; elle continue à être très fréquentée. La commune de Formiguères, en partenariat avec l'Association restaure progressivement cet édifice emblématique du Capcir.

Montant des travaux	36 651 € HT
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Janvier 2018

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
La Fontaine Votive de la Chapelle de Villeneuve

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/1939
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
La Fontaine Votive de la Chapelle de Villeneuve

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Fondation du patrimoine